



Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2022

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance qu'il a tenue le 23 novembre 2021, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a établi ainsi qu'il suit le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022 :

Jour	Date	Heure
mardi	18 janvier	19 h 00
mardi	1 ^{er} février	19 h 00
mardi	15 février	19 h 00
mardi	15 mars	19 h 00
mardi	5 avril	19 h 00
mardi	19 avril	19 h 00
mardi	3 mai	19 h 00
mardi	17 mai	19 h 00
mardi	7 juin	19 h 00
mardi	21 juin	19 h 00
mardi	5 juillet	19 h 00
mardi	16 août	19 h 00
mardi	6 septembre	19 h 00
mardi	20 septembre	19 h 00
mardi	4 octobre	19 h 00
mardi	18 octobre	19 h 00
mardi	1 ^{er} novembre	19 h 00
mardi	15 novembre	19 h 00
mardi	6 décembre	19 h 00
mardi	13 décembre	19 h 00

À moins d'une décision du Conseil et d'un avis public à l'effet contraire, toutes ces séances se tiendront à l'hôtel de ville situé au 1325 de la place de l'Hôtel-de-Ville à Trois-Rivières.

Trois-Rivières, ce 27 novembre 2021.

M^e Yolaine Tremblay, greffière